

Lotterie de 100000. Billets à 100. liv. le Billet en rentes viageres, a été affiché, & il y aura trois prix dont le plus fort sera de 12. mille liv. Le 15. il y eut Assemblée generale des Directeurs de la Compagnie, à laquelle Mr. le Duc n'assista pas, à cause de ses grandes occupations, & ce fut Mr. Dodun, Controleur General des Finances qui y présida. Mr. Paris du Vernai fut choisi Sindic General, & le Sr. Bareme, qui a la direction des Lotteries fut ajouté au nombre des 12. Directeurs. Mr. Dodun y déclara que le dividend de 1723. qui se paye actuellement, ne seroit pas augmenté, mais que celui de l'année 1724. pourroit bien monter à 300. liv. par Action. On dit que par l'état des comptes qui fut présenté dans cette Assemblée, le fond de la Compagnie se trouve presentement de 160. millions de livres, tant en Marchandises, qu'autres effets, y compris 135. Vaisseaux qu'elle a fait construire ou acheter dans le Royaume ou ailleurs. Le 23. on afficha les conditions de la troisième Lotterie, & le 29. il y eut encore Assemblée generale. La suppression des Receveurs Generaux n'aura pas lieu, & les quatre Freres Paris sont à present à la tête de toutes les affaires les plus considerables, & sont fort en crédit. Les Finances sont en si bon ordre presentement, que non seulement le Roi se trouve en état de payer tout ce qui étoit arrieré, mais que la plus grande partie des fonds rentreront à present liquides dans les coffres de S. M.

XIII. Le 13. on enregistra au Parlement des Lettres Patentes du Roi dattées du 27. Fevrier, pour continuer encore pendant 3. ans la perception des 4. sols par livre sur les Droits d'Entrée & de Sortie, avec cette reserve, „ que le Roi seroit  
„ très-